

Rapport de la session d'hiver 2023

Du 4 au 22 décembre 2023

Par Christian Steiner, secrétaire du groupe

Le Revirement Inattendu au Cœur du Centre

La politique, disait-on, est une affaire simple : obtenir 50 % et une voix pour imposer sa volonté. Cependant, le parcours pour y parvenir est semé d'embûches. Celui qui cherche à concrétiser ses idées doit non seulement convaincre ses partisans et remporter une majorité, mais également assumer les conséquences de ses décisions, prendre la responsabilité de ses actes, et parfois expliquer les changements de position en cours de route.

Cette problématique s'est manifestée récemment lors des délibérations budgétaires, où les jeux de pouvoir ont été dévoilés au grand jour. Au centre de l'attention, une volte-face inattendue : les conseillers nationaux du parti jadis connu sous le nom de PDC ont soudainement choisi de ne plus soutenir le budget de l'armée. Abandonnant leur engagement à allouer chaque année 1 % du produit intérieur brut, ils ont décidé de tourner le dos à leurs promesses préélectorales. Les citoyens ne manqueront pas de tirer les conclusions qui s'imposent.

C'est ainsi que le centre, censé incarner une voie équilibrée, a pris une direction inattendue, laissant entrevoir des tensions internes et remettant en question la cohérence de son positionnement. Les électeurs, observateurs avisés, sauront déterminer si le centre doit être perçu comme une force indépendante ou simplement comme un auxiliaire docile des forces de gauche.

1 Budget 2024 : Entre Compromis et Préoccupations Financières

Les débats budgétaires de la session d'hiver ont été le théâtre d'une saga complexe et ardue. Étalaé sur plusieurs séances, impliquant les deux Chambres et les commissions consultatives, le processus a atteint son apogée lors d'une conférence de conciliation intense. L'objectif était clair : adopter un budget respectant le frein à l'endettement, un exercice qui s'est avéré être un véritable défi. Pour atteindre cette conformité, le montant alloué au fonds d'infrastructure ferroviaire a été ajusté à maintes reprises.

Le PLR, soucieux de garantir un budget en accord avec le frein à l'endettement, a majoritairement soutenu les montants les plus bas. Cependant, des points délicats ont surgi, dont l'un a suscité des discussions animées. Notamment, la proposition de réduire de 20 millions de francs le budget de l'UNWRA, dédié aux actions humanitaires, a été au cœur des débats. Après des négociations serrées, la conférence de conciliation a abouti à une réduction de 10 millions de francs, sans affectation spécifique à l'UNWRA.

Une autre controverse a émergé autour des dépenses militaires prévues dans le plan financier 2025-2027. La question du délai pour atteindre l'objectif de 1% du PIB d'ici 2030 ou 2035 a suscité des débats sur la capacité de défense et le respect du frein à l'endettement. Le PLR a plaidé pour une mise en œuvre plus rapide et une augmentation des effectifs de l'armée, soutenant finalement la décision du Conseil fédéral.

Malgré les défis, la conférence de conciliation a réussi à trouver un compromis accepté par les deux parties. Les deux Chambres ont ensuite voté sur les arrêtés fédéraux dans leur ensemble, approuvant les propositions de la conférence de conciliation.

Cependant, malgré l'adoption du budget 2024 et du plan financier pour les années 2025-2027, le PLR reste préoccupé par les perspectives financières sombres à venir. Face à ces incertitudes, plutôt que d'envisager des augmentations d'impôts ou une hausse de la TVA, le parti plaide désormais pour la nécessité impérieuse de fixer des priorités de dépenses, tout en maintenant rigoureusement le frein à l'endettement.

2 Une Percée dans la Politique de Santé

Après 14 années de délibérations, le Parlement suisse marque un tournant historique en ouvrant la voie à l'une des plus grandes réformes du système de santé de la dernière décennie. L'introduction du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires, baptisé Efas, éliminera les incitations incorrectes et contribuera à maîtriser les coûts de la santé, le tout sans sacrifier la qualité des prestations.

Le principe central de l'Efas est la transition vers un modèle où toutes les prestations de santé seront financées selon une clé de calcul uniforme. Actuellement, les traitements nécessitant une hospitalisation sont financés à hauteur d'au moins 55 % par le canton grâce à des fonds publics, les 45 % restants étant pris en charge par les assurances maladie. Les traitements ambulatoires, quant à eux (comme les consultations chez le médecin de famille ou les spécialistes), seront exclusivement financés par les assureurs maladie. Cette approche vise à éliminer l'influence actuelle des flux financiers sur les décisions de traitement, en mettant davantage l'accent sur les aspects médicaux et orientés vers le patient.

En Suisse, moins de 20 % des opérations sont actuellement réalisées en ambulatoire, alors que d'autres pays affichent un taux d'environ 80 %. En abolissant les nuitées à l'hôpital, cette réforme permet non seulement d'économiser des coûts, mais aussi de réduire le risque d'infection. De plus, les patients pourront désormais récupérer dans le confort de leur domicile, favorisant ainsi un rétablissement dans un environnement familial.

L'adhésion majoritaire et transpartisane du Parlement à cette réforme cruciale envoie un signal positif pour la nouvelle législature. Cependant, il est crucial de comprendre que le travail est loin d'être achevé, et que d'importants défis subsistent dans le domaine de la santé, tels que la numérisation, la sécurité de l'approvisionnement et l'élimination d'autres incitations incorrectes. D'autres réformes seront nécessaires pour contenir la hausse des coûts de la santé et préserver la qualité exceptionnelle de nos soins. Un nouveau souffle devra ainsi animer le Département fédéral de l'intérieur dès la nouvelle année, comme l'annonce le communiqué de presse ([Communiqué de presse](#)).

Le PLR s'engage à contribuer activement en continuant à proposer des approches constructives. Nous attendons avec impatience un débat ouvert et sérieux sur nos propositions de la part de la nouvelle ministre de la Santé, la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider.

Lors de la session de printemps 2024, le Conseil national devrait examiner plusieurs propositions clés du PLR, notamment :

- L'introduction d'une assurance-maladie à budget, visant à renforcer la liberté de choix des assurés et à permettre des primes plus abordables ([Video](#)).
- L'assouplissement de l'obligation contractuelle, favorisant un sain concours basé sur la qualité et l'efficacité plutôt que sur la quantité ([Motion](#) Silberschmidt).
- L'accent mis sur la transparence grâce à des classements de qualité ([Postulat](#)).
- La possibilité de tarifs hospitaliers volontaires liés à la qualité ([Motion](#)).

3 Pas d'Accélération pour les Centrales Nucléaires

Alors que la demande en électricité connaîtra une forte augmentation dans les années à venir, le gouvernement envisageait d'accélérer la construction de centrales électriques nationales pour renforcer la sécurité d'approvisionnement, particulièrement pendant les mois d'hiver. Le décret d'accélération visait à simplifier les procédures de planification et de construction des grandes centrales électriques. Selon ce décret, le canton d'implantation aurait eu le pouvoir exclusif d'approuver la construction, l'extension et la modernisation des installations, en remplaçant même les autorisations actuellement délivrées par les communes.

Il est essentiel de noter qu'aucune interdiction technologique n'était prévue. Malheureusement, le Centre, en collaboration avec la gauche parlementaire, a bloqué toute possibilité pour l'énergie nucléaire de contribuer à une alimentation énergétique sûre, abordable et respectueuse de l'environnement. La proposition de la faction du PLR visant à assouplir l'interdiction de nouvelles constructions nucléaires a échoué de peu.

Au sein du Conseil national, le débat a également porté sur la question de la limitation des droits de recours des municipalités hôtes, ainsi que des associations de protection de l'environnement et de la nature. Une fois de plus, la majorité de centre-gauche s'est opposée à cette restriction judicieuse du droit de recours des associations. Le Conseil des États aura maintenant l'opportunité de corriger ces décisions.

4 Nouvelle Perspective pour la Loi sur le Matériel de Guerre

Le Conseil National a approuvé une modification cruciale de la loi sur le matériel de guerre, avec un soutien significatif de 117 voix contre 74. Portée avec conviction par le PLR, cette motion vise à accorder davantage de marge de manœuvre au Conseil fédéral dans la gestion des exportations de matériel de guerre.

Bien que cet article ait rencontré une certaine opposition au sein du Parlement, il est crucial de noter que cette modification ne signifie pas un retour complet au statu quo ante. Au

contraire, elle reflète une adaptation attentive des préoccupations initiales exprimées. L'objectif est de donner au Conseil fédéral une marge de manœuvre nécessaire, compte tenu de la complexité et des contraintes strictes entourant l'exportation du matériel de guerre.

Un des arguments clés en faveur de cette modification réside dans le fait qu'elle reste en totale conformité avec le droit international. Malgré la situation géopolitique mondiale, la Suisse et le PLR demeure attachée au respect des normes internationales, y compris le droit de la neutralité.

En permettant au Conseil fédéral une plus grande flexibilité tout en maintenant des garde-fous stricts, cette modification offre une réponse équilibrée aux défis contemporains liés à l'exportation de matériel de guerre. L'approbation par une majorité parlementaire témoigne de la reconnaissance de la nécessité d'ajuster la législation en fonction de l'évolution rapide de la scène mondiale.

5 Taxation de la propriété immobilière : Le Conseil des États reste inflexible

Lors de la session d'hiver, le Conseil des États a de nouveau débattu de la suppression de la taxation de la valeur locative propre et maintient sa décision de 2021. La déduction des intérêts d'emprunt privés restera plafonnée à 70 % des revenus imposables, et la taxation de la valeur locative propre ne sera, pour l'instant, supprimée que pour les résidences principales occupées par leur propriétaire. Les divergences avec le Conseil national persistent. Ce dernier, lors de la session d'été, avait soutenu une réduction plus importante de la déduction des intérêts d'emprunt et avait proposé un changement complet du système de taxation de la propriété immobilière, y compris pour les résidences secondaires. Cependant, l'approche du Conseil national comporte des risques importants en raison des pertes fiscales potentielles.

C'est pourquoi, au Conseil national, le PLR s'est opposé en tant que seul parti à ce changement systématique et a voté en faveur de la taxation de la valeur locative propre pour les résidences secondaires occupées par leur propriétaire. Cette position a trouvé une majorité au Conseil des États.

Au cas où l'approche du Conseil national prévaudrait, la commission compétente a déjà soumis une modification constitutionnelle à la consultation. Cette modification vise à poser les bases d'un changement complet du système de taxation de la valeur locative propre : si la valeur locative propre n'est pas taxée, les cantons ou les communes pourraient percevoir des impôts fonciers plus élevés sur les résidences secondaires principalement occupées par leur propriétaire. Cela permettrait aux cantons de montagne et touristiques de compenser les pertes de revenus qui les menacent en cas de changement complet du système de taxation de la valeur locative propre. En effet, en cas de référendum, outre l'opposition de la gauche, les cantons sceptiques, en particulier les cantons touristiques avec de nombreuses résidences de vacances, joueraient un rôle important. Le Conseil national doit maintenant réexaminer la proposition - il ne reste que quelques tours de débat.

6 Le Parlement Suisse Approuve l'Interdiction de l'organisation terroriste du Hamas

L'Assemblée fédérale a marqué un tournant significatif dans sa politique antiterroriste en approuvant à l'unanimité l'interdiction de l'organisation terroriste Hamas. Cette décision fait suite à l'attaque choquante perpétrée par le Hamas le 7 octobre de cette année, une date qui restera gravée dans l'histoire.

Face à cette attaque, le Conseil fédéral suisse a condamné à plusieurs reprises et avec une fermeté sans équivoque les actions du Hamas. Considérant que des paroles fortes devaient être suivies d'actions concrètes, deux motions, déposées respectivement les 10 et 27 octobre, ont demandé l'interdiction formelle de l'organisation terroriste.

Cette vision est également celle de l'Assemblée fédérale, car les deux chambres ont accepté à l'unanimité la sanction du Hamas, reflétant ainsi un consensus fort et uni.

7 La révision de la loi sur le CO2 adoptée en urgence : entre nécessité et controverse

La Suisse s'est engagée à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et à garantir une alimentation énergétique sûre avec la révision de la loi sur le CO2 pour la période de 2025 à 2030, conformément à l'accord de Paris sur le climat. D'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre devraient être réduites de moitié par rapport à 1990.

L'élaboration de la loi s'est faite à une vitesse fulgurante. Certains la qualifient de bricolage, d'autres la considèrent comme une nécessité. Dans tous les cas, il était clair pour tous les acteurs que tout devait être mis en œuvre pour qu'elle soit finalisée d'ici le 1er janvier 2025 et puisse entrer en vigueur. Le Conseil national a pris ses décisions en gardant un éventuel référendum à l'esprit.

Le Conseil national a renoncé à instaurer une taxe sur les vols en jet privé, une intervention rendue nécessaire par le PLR, comme cela avait déjà été le cas au Conseil des États. En revanche, il a décidé de soutenir le développement de l'infrastructure de recharge pour les voitures électriques avec les recettes de la taxe sur les produits pétroliers. Cependant, les avantages de cette mesure ne sont pas clairs. Il reste à la petite chambre de peaufiner ce point.

8 Assemblée fédérale (Chambres réunies)

OP. Tribunal administratif fédéral. Election de deux membres

L'Assemblée fédérale réunie a élu Stephan Metzger (UDC, d) juge au Tribunal administratif fédéral. M. Metzger est juge au tribunal de district de Münchwilen (TG) et greffier au Tribunal administratif fédéral.

OP. Tribunal militaire de cassation. Renouvellement intégral 2024-2027

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a nommé M. Dieter Eglin (UDC, d) juge suppléant au Tribunal militaire de cassation. M. Eglin succède au colonel EMG Nicolas von Werdt (UDC, d), qui a annoncé sa démission pour la fin de la période administrative. Le président Stefan Wehrenberg, ainsi que tous les membres du Tribunal militaire de cassation qui se sont représentés pour le prochain mandat, ont été réélus.

OP. Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence. Élection pour la période de fonction 2024-2027

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a réélu l'actuel titulaire du poste, Adrian Lobsiger, pour la période administrative 2024-2027. La nouvelle loi sur la protection des données prévoit que le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) ne soit plus nommé par le Conseil fédéral, mais élu par le Parlement.

OP. Tribunal administratif fédéral. Vice-présidence 2024

L'Assemblée fédérale élit Claudia Cotting-Schalch (PLR, f) au poste de vice-présidente du TAF pour le reste de la période administrative 2023-2024. Mme Cottin-Schalch a été élue au TAF en 2007 et a été membre de la commission administrative de 2019 à 2022.

OP. Tribunal pénal fédéral. Présidence et vice-présidence 2024-2025

L'Assemblée fédérale réunie élit Alberto Fabbri (le centre, d) à la présidence et Joséphine Albrizio Contu (PLR, d) à la vice-présidence pour la période 2024-2025.

9 Objets des deux Conseils

Accord sur les successions transfrontalières : Après plusieurs éliminations de divergences, les deux chambres ont pu se décider sur un compromis pour les successions dans un contexte transfrontalier. Grâce à un petit Swiss-Finish (protection des parts obligatoires locales), nous nous sommes ainsi rapprochés des réglementations de l'UE et présentons une conformité pour les formes de vie globales.

Le centre n'est pas favorable à des corrections rapides dans le domaine de l'asile : Ils préfèrent repousser la décision inconfortable concernant la pratique du SEM à l'égard des Afghanes et renvoient l'affaire aux commissions spécialisées compétentes dans les deux chambres pour un examen préalable. Sur motion d'ordre du CE Gmür et du CN Pfister, le centre a probablement clôturé la session extraordinaire la plus courte. La pratique du SEM, introduite en catimini cet été, est pour l'instant maintenue. Le PLR espère qu'entre-temps, la Suisse ne deviendra pas un aimant pour la migration secondaire et que les femmes ainsi que leurs familles obtiendront un droit de séjour quasi automatique, bien que la protection leur ait déjà été assurée dans un autre pays.

10 Objets du Conseil national

Lutte contre le sexisme : six initiatives parlementaires de même teneur, dont celle de notre conseillère nationale Jacqueline de Quattro, ont été approuvées par le Conseil national. Concrètement, cela signifie que la norme pénale contre le racisme (art. 261bis CP) sera complétée par le mot "sexe". Seule l'UDC s'est prononcée contre une telle norme. Le PLR ne tolère en aucune manière la haine et la violence.

Le centre-gauche fait passer à la trappe les réformes innovantes en matière d'asile : L'immigration illégale et les problèmes de rapatriement des personnes dont la demande d'asile a été rejetée préoccupent la population. A l'issue de la session extraordinaire, la Chambre basse a traité trois motions du conseiller aux Etats Müller. Malheureusement, le centre et la gauche ont fait échouer notre motion pour un projet pilote de rapatriement des Erythréens en situation irrégulière. La plupart des Erythréens restent ainsi injustement en Suisse alors qu'ils n'ont pas besoin de protection. Les interventions contre les suspensions de l'accord de Dublin par l'Italie ainsi que les efforts avec l'Algérie ont été transmis au Conseil fédéral à une faible majorité. Le PLR continuera à s'engager pour une politique migratoire ferme mais équitable.

Réduction de la bureaucratie dans le traitement des travailleurs ukrainiens : Le Conseil national a adopté une motion de commission visant à remplacer l'obligation actuelle d'autorisation de travail par une obligation d'annonce pour ces personnes. Cette modification va également de pair avec les souhaits du Conseil fédéral d'augmenter le taux de travail de 20% à

40%. Pour le PLR, la sécurité de planification des entreprises est une préoccupation centrale et permettra à l'avenir d'utiliser le plus efficacement possible la bonne main-d'œuvre.

Stop à la violence domestique : les victimes de violences domestiques ne doivent pas se laisser rabaisser par la peur de perdre leurs papiers de séjour et se soumettre à la répression tyrannique. La modification de la loi sur les étrangers et l'intégration et, par conséquent, l'extension de la pratique des cas de rigueur, permettront de régler le séjour des victimes en Suisse dans les cas décrits ci-dessus. Le Conseil national, en tant que première chambre, a approuvé cette modification, à l'exception de l'UDC. Notre conseiller national Silberschmidt souligne à juste titre qu'il s'agit ici des droits humains fondamentaux de ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes.

Développements de l'acquis de Schengen : Le Conseil national a approuvé, par 105 voix contre 65, la participation de la Suisse à l'Instrument de Soutien Financier à la Gestion des Frontières et à la Politique des Visas (IGFV), succédant ainsi au Fonds pour la Sécurité Intérieure auquel la Suisse était affiliée depuis 2018. L'objectif de cet instrument est d'améliorer l'efficacité des contrôles aux frontières et de renforcer la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen, contribuant ainsi à la réduction des entrées illégales, y compris en Suisse. En outre, cet instrument vise à fournir des moyens permettant de faciliter et d'accélérer les entrées régulières.

11 Objets du Conseil des États

Solutions intergénérationnelles grâce aux fondations familiales : Malheureusement, l'introduction d'un trust suisse a été rejetée lors des débats, car sa conception était mauvaise du point de vue du droit fiscal ([voir également notre position dans la réponse à la consultation](#)). Grâce à la motion de notre président de parti, nous avons pu faire passer au Conseil des États une demande de longue date pour la transmission dosée de la fortune, et ce également au bénéfice de nombreuses entreprises familiales.

Interdiction des symboles extrémistes : A l'origine, les interventions au Parlement visaient à interdire le symbolisme nazi, ce qui était trop restrictif pour les commissions juridiques. La CAJ-E a alors déposé avec succès une motion de commission visant à interdire les symboles à caractère raciste, extrémiste et incitant à la violence. La mise en œuvre d'une telle interdiction posera à juste titre de gros problèmes de délimitation et la haine ne pourra pas être définitivement éteinte, mais pour le sentiment de sécurité des personnes concernées, c'est le bon signe qu'un État de droit peut donner.

Loi sur les brevets : Les sénateurs ont approuvé une proposition de modification de la loi sur les brevets en réponse à une demande du Parlement. Désormais, l'IPI sera chargé de mener des recherches sur l'état de la technique pour chaque requête. Cette évolution offre aux PME et aux inventeurs individuels, en particulier, une alternative pratique et économique sous la forme d'un brevet soumis à un examen complet, présentant une équivalence avec le brevet européen.

12 Votes finaux

Les Chambres fédérales ont clôturé vendredi la session d'hiver, la première de la nouvelle législature, par les votes finaux. Onze projets de loi ont été mis sous toit par le Parlement :

- par 141 voix contre 42 et 15 abstentions (Conseil national) et 41 voix contre 3 et 0 abstention (Conseil des Etats), le projet "Financement uniforme des soins ambulatoires et des soins hospitaliers" (Efas). L'objectif du projet de monisme est de financer à l'avenir les prestations de santé ambulatoires et stationnaires par une seule et même source ;

- par 124 voix contre 72 et 2 abstentions (Conseil national) et 33 voix contre 12 et 0 abstention (Conseil des Etats), l'arrêté fédéral par lequel les Chambres fédérales recommandent le rejet dans les urnes de l'initiative populaire "Pour l'avenir de notre nature et de nos paysages (Initiative Biodiversité)" ;

- par 132 voix contre 65 et 1 abstention (Conseil national) et par 37 voix contre 6 et 2 abstentions (Conseil des Etats), l'arrêté fédéral par lequel le Parlement recommande de voter non à l'initiative populaire "Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative pour le paysage)", qui a été retirée sous conditions. Le délai référendaire contre le contre-projet indirect du Parlement, la loi révisée sur l'aménagement du territoire, court encore jusqu'à la mi-février ;

- par 132 voix contre 64 et 2 abstentions (Conseil national) et par 39 voix contre 6 et 0 abstention (Conseil des Etats), l'accord de protection des investissements conclu par la Suisse avec l'Indonésie. Par rapport aux accords précédents, il limite la marge d'appréciation des tribunaux arbitraux en cas de litige ;

- par 198 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et 44 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des Etats), la loi sur l'introduction d'une procédure simplifiée pour la destruction des petits envois dans le droit de la propriété intellectuelle, qui doit faciliter la lutte contre le piratage des produits ;

- par 138 voix contre 52 et 8 abstentions (Conseil national) et par 38 voix contre 2 et 5 abstentions (Conseil des Etats), la convention modifiée de double imposition avec les Emirats arabes unis ;

- par 131 voix contre 67 et 0 abstention (Conseil national) et 39 voix contre 5 et 1 abstention (Conseil des Etats), des modifications de la loi sur le droit international privé. Il s'agit de nouvelles règles légales pour les successions transfrontalières ;

- par 197 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 44 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des Etats), l'arrêté fédéral portant approbation de l'adhésion de la Suisse à la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for. Celle-ci règle la compétence des tribunaux en cas de litiges commerciaux internationaux ainsi que la reconnaissance et l'exécution transfrontalières des décisions de justice.

- par 134 voix contre 63 et 1 abstention (Conseil national) et 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des Etats), l'arrêté fédéral portant adhésion à la nouvelle Convention de

Strasbourg sur la limitation de la responsabilité en matière de navigation intérieure et la modification de la loi sur la navigation maritime sous pavillon suisse nécessaire à sa mise en œuvre ;

- par 134 voix contre 61 et 3 abstentions (Conseil national) et par 45 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral portant extension de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure. Il sera interdit aux bateaux rhénans de rejeter des polluants gazeux dans le Rhin ;

- par 131 voix contre 67 et 0 abstention (Conseil national) et 31 voix contre 14 et 0 abstention (Conseil des États), une modification de la loi sur le Parlement. Le Conseil fédéral doit ainsi présenter au Parlement un rapport de planification sur les possibilités de coopération de la Suisse dans les programmes et les agences de l'UE.